



Denrées périssables et droit de rétractation

Par **flavie**, le **10/06/2008** à **22:33**

bonjour je voudrai savoir ,dans le cadre d'une vente par correspondance ,quelles sont les conditions applicables de rétractation (si il en existe) pour des denrées périssables.
Ensuite je voudrai savoir si c'est possible de mettre un montant d'achat minimum , toujours pour des denrées périssables.